

Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud

Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants
(« local d'injection ») en Ville de Lausanne

Rapport de la Municipalité

Préavis No 76-2006

Renens, le 31 mars 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 21 avril 2005, M. le Conseiller communal Olivier Barraud déposait une motion demandant la mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« local d'injection ») en Ville de Lausanne.

Cette motion rappelle la problématique de la toxicomanie en zone urbaine et en particulier son aspect visible en ville de Lausanne. Elle rappelle aussi les infrastructures et prestations mises sur pied par cette ville et certaines communes environnantes, correspondant à la politique fédérale des quatre piliers: prévention, thérapie, réduction des risques (aide à la survie) et répression.

La motion constate que la réduction des risques est actuellement le parent pauvre de ces quatre piliers et plaide en faveur de la création d'un local d'injection à Lausanne, comme dans d'autres villes suisses. Elle rappelle l'adoption du rapport-préavis 2003/9 par le conseil communal de Lausanne qui souhaite mettre en place un local d'injection mais y renonce dans le même temps, pour des motifs financiers (impossibilité de trouver un financement équitable avec l'Etat ou les communes concernées).

La motion déposée à Renens se réfère à une nouvelle motion déposée à Lausanne, visant à créer un tel espace de consommation sans attendre un financement du canton. Le motionnaire propose de soutenir la démarche lausannoise en obtenant un soutien de notre commune à ce projet, en rappelant les buts sanitaires et sociaux d'une telle structure et en précisant que des usagers renanais seraient sans nul doute concernés par un local d'injection.

La motion demande donc explicitement le soutien de Renens à la démarche lausannoise en cours, et demande également que la ville participe à l'information et à la mise en place de ce dispositif.

Outre à Renens et Lausanne, des motions identiques ont été déposées à Pully, Lutry, Prilly, Bussigny, Epalinges et Crissier, soit huit communes de l'agglomération lausannoise.

1. Rappel du cadre dans lequel s'inscrit la politique de la toxicomanie à Renens et dans la région lausannoise

Il nous paraît nécessaire dans le cadre de la réponse à une telle motion, de rappeler le cadre dans lequel s'inscrit cette réponse, soit celui de la politique communale en matière de

toxicomanie et de dépendance en général et également celui de la politique au niveau de la région lausannoise dans ce domaine. Nous rappellerons le cadre tant local que régional, les structures concernées n'existant le plus souvent qu'au niveau de l'agglomération ou du canton.

La ville de Renens contribue à 3 niveaux aux efforts faits dans la région lausannoise en matière de toxicomanie.

1.1. Sur le plan strictement communal

Les actions à ce niveau sont limitées, toutefois, Renens accorde depuis plusieurs années une subvention à 2 institutions s'occupant de toxicomanies, souvent de manière indirecte. Il s'agit de l'Ancre et d'Arc-en-Ciel.

L'Ancre est un lieu d'accueil créé par l'Aumônerie de rue de l'Ouest lausannois, avec le soutien des paroisses protestantes de la région. Cette action, initialement destinée particulièrement aux personnes concernées par la toxicomanie, s'est modifiée au cours de ces dernières années, pour offrir des repas réguliers et un lieu de rencontre à toutes les personnes en difficulté et marginalisées. Ce projet a été soutenu dès le début par une petite subvention, actuellement de Fr. 5000.—.

L'association Arc-en-Ciel, fondée par des donateurs privés, offre aide et soutien aux personnes et aux familles vivant au contact du virus HIV /SIDA. Elle reçoit également une petite subvention communale de Fr. 2000.—.

1.2. Sur le plan des communes de l'Ouest lausannois

Il n'y a pas de politique commune de subventionnement à ce niveau.

Par contre, dans le cadre de la Conférence des Municipaux et responsables administratifs Sécurité sociale de l'Ouest lausannois, une Conférence annuelle régionale avec les professionnels du terrain est organisée chaque année, en collaboration avec Rel'ier.

Les deux institutions susnommées y sont donc invitées ainsi que le Sleep In, les médiateurs, les responsables des centres de loisirs ou éducateurs de proximité, la police, des médecins. Cette conférence annuelle est l'occasion de débattre ensemble de sujets professionnels ou d'actualité, l'occasion aussi d'une information mutuelle sur les projets ou les difficultés en cours.

En 2004, une table-ronde sur les jeunes et le cannabis a réuni intervenants médicaux, de l'ORP et du CSR. En 2005, le professeur Pierre-André Michaud et ses collaborateurs ont présenté le projet « Départ », destiné à renforcer les compétences et les réseaux en faveur des jeunes à risque de dépendance.

C'est dans ce cadre-là également que Rel'ier organise chaque année une série de conférences intitulée « Regards croisés sur les toxicodépendances » et qui ont lieu au Centre Social Régional de Renens. Elles réunissent entre 10 et 20 professionnels et politiques de l'Ouest lausannois, souvent avec des intervenants extérieurs présentant projet ou thème particulier, mais aussi avec des intervenants locaux permettant aussi de renforcer contacts et réseaux.

1.3. Sur le plan de Lausanne Région

Les 26 communes de la région lausannoise regroupées dans le cadre de Lausanne Région (anciennement COREL) disposent donc d'une organisation et d'un budget de fonctionnement constitué par les cotisations des communes en franc par habitant.

Pour 2006, le budget de Lausanne Région se monte à Fr. 6.75 par habitant, dont Fr. 2.10 font partie du budget dit « Toxicomanie » et sont destinés à soutenir des actions et institutions actives dans la région lausannoise.

Le nombre d'habitants concernés par les 26 communes de Lausanne Région se situe aux alentours de 240'000 (parmi eux pratiquement la moitié sont donc lausannois). La commune de Renens contribue pour un montant se situant aux alentours de Fr. 36.000.— au Fonds Toxicomanie de Lausanne Région qui gère ainsi un montant annuel d'environ Fr. 500'000.—.

Ces dernières années, il faut également relever que ce fonds a en outre bénéficié, en plus des cotisations annuelles, d'un montant de plus de Fr. 120'000.—, prélevé sur la fortune de Lausanne Région et destiné à soutenir spécifiquement certains projets.

La gestion de cet argent et ses attributions se font dans le cadre de la commission Toxicomanie de Lausanne Région et en accord avec le Bureau de coordination de cette institution. Cette commission est composée de Municipaux délégués par les secteurs Ouest, Nord et Est de Lausanne Région, de la Municipale lausannoise en charge de la Sécurité sociale (Mme Silvia Zamora), et depuis cette législature, d'un professionnel de la toxicomanie (Relier, attaché à l'association du Relais).

Mmes Michèle Massy, Municipale Sécurité sociale d'Ecublens et Marianne Huguenin, Municipale Sécurité sociale de Renens, y ont représenté les communes du secteur Ouest pour cette législature. Mme Marianne Huguenin est également, avec Mme Silvia Zamora, déléguée pour Lausanne Région à la CCPLT (Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie), nommée par le Conseil d'Etat et préavisant sur l'attribution des montants affectés par le Fonds cantonal dit « Narcodollars » alimenté par les fonds saisis dans le cadre de la lutte contre la drogue.

En 2006, les montants attribués par le budget Toxicomanie de Lausanne Région se répartissent comme suit :

REL'IER	Fr. 210'000.—
REL'AIDS	Fr. 90'000.—
Centre St-Martin	Fr. 120'000.—
Fleur de Pavé	Fr. 45'000.—
Projet Départ	Fr. 35'000.—
Journée de réflexion	Fr. 10'000.—
Total :	Fr. 510.000.—

Relevons qu'il s'agit dans tous ces cas de contribution à des institutions et des projets qui ont d'autres sources de financement, la ville de Lausanne et le canton, par le biais de la facture sociale ou par la Santé publique dans le cadre de projet de prévention ou de thérapies.

Parfois ces contributions sont destinées à soutenir un projet spécifique ou pilote, dans l'attente d'un financement plus pérenne (engagement de personnel socio-éducatif au Centre St-Martin, contribution au projet pilote Départ mené par l'UMSA et s'adressant aux adolescents à risque de toxicomanie).

La commission va organiser par ailleurs en 2006 (le 15 juin) une nouvelle Journée au niveau de l'agglomération, sur le modèle de celle de 2004 qui avait eu lieu avec succès à Renens. Pour 2006, le thème « Espaces publics et Toxicomanie » a été retenu, en lien avec les problèmes et débats sur la place des toxicomanes au centre-ville et avec les projets discutés à Lausanne (bistrot social, local d'injection, etc.).

Sur le plan régional, il faut également signaler la participation de notre commune aux séances plénières du Dispositif à seuil bas (DSB). L'ensemble des institutions subventionnées par la ville de Lausanne dans le domaine de l'aide aux personnes marginales et toxicomanes est coordonné par Rel'ier, par le biais de séances régulières de travail.

Des débats thématiques ont lieu, ainsi qu'une information régulière sur l'actualité du moment. Renens a été invité à participer à ce groupe et y est représentée par Mme Jacqueline Schwab, cheffe de service de la Sécurité sociale, et M. Jacques-André Chappuis, adjoint au chef du Corps de police.

1.4. Sur le plan lausannois

Il est impossible de parler politique de la toxicomanie dans la région lausannoise sans mentionner les efforts importants faits dans ce domaine par la ville de Lausanne. Comme toutes les autres villes suisses, elle est confrontée directement tant aux problèmes liés aux toxicomanes et à leur visibilité plus grande en ville, qu'aux problèmes plus généraux liés à la marginalité et l'exclusion.

L'effort de la ville de Lausanne dans ces deux domaines est estimé actuellement à 7 millions de francs par an (sans compter l'aspect répressif, assuré par le Corps de police, impossible à chiffrer précisément).

Ce montant sert à financer à la fois les besoins élémentaires de toute la population marginalisée, dont font partie les toxicomanes, tels que l'hébergement d'urgence ou l'alimentation.

A ce stade, notons que le canton rétrocède à la ville la moitié de la facture de l'hébergement d'urgence (Sleep In, Marmotte, et abri PC en hiver).

La remise de nourriture est le fait de la Soupe populaire et de la Fondation Mère Sofia et d'autres associations regroupées dans la CARL (Centrale alimentaire de la Région lausannoise).

D'autres associations proposent des activités sociales ou de réinsertion ; ce sont Tandem, Sport'ouverte, l'atelier l'Éveil, Béthraïm, ou les ateliers Caritas.

Point d'Eau s'adresse à toutes les personnes en situation de précarité mais en priorité aux personnes migrantes (MSI) pour leur fournir lessives, douches et soins médicaux de base.

Enfin, les différentes offres dans le domaine de la réduction des risques, destinées aux personnes qui consomment, à savoir le lieu d'accueil le Passage, le Rel'aids, l'UnISET ou Fleur de Pavé, qui remettent également du matériel stérile aux personnes qui s'injectent des produits stupéfiants.

Dans son préavis de 2003, la Municipalité de Lausanne s'était prononcée sur le principe en faveur de l'ouverture à Lausanne d'un espace de consommation de stupéfiants (local d'injection). Elle avait rappelé l'objectif de l'abstinence comme un idéal à atteindre, mais mis l'accent également sur la réduction des risques et des mesures à court-terme parmi lesquelles elle estimait qu'un espace de consommation avait sa place, ceci en fonction des 4 objectifs ci-dessous :

- Limiter le nombre d'injections effectuées dans de mauvaises conditions
- Améliorer l'état de santé général des toxicomanes
- Réduire la quantité de matériel d'injection abandonné
- Minimiser les atteintes à l'ordre public.

Mais la Municipalité lausannoise avait par contre, étant donné les coûts élevés du projet, estimés à près de 2 millions, subordonné la réalisation de cet espace de consommation à une participation équitable des autres collectivités publiques concernées, parmi lesquelles les communes environnantes mais essentiellement le canton, ce domaine de la santé étant de sa compétence.

De son côté, le Grand Conseil vaudois a discuté assez longuement de la réponse du Conseil d'Etat à deux interpellations (Golay et Jaeger) concernant le projet ci-dessus, ceci en date du 17 septembre 2003. La réponse du Conseil d'Etat était défavorable à une telle ouverture, deux rapports de minorité avaient été déposés et le vote final fut serré, à savoir 51 contre 46, avec 6 abstentions.

2. Espace de consommation dans la région lausannoise : état des lieux actuel

Le débat sur l'opportunité de créer à Lausanne un local d'injection est à nouveau actuel.

D'une part la Municipalité lausannoise va proposer avant l'été un préavis général sur la toxicomanie et la marginalité. Cette vision d'ensemble devrait lui permettre d'obtenir plus de cohérence dans la politique de subventionnement ainsi qu'un état des lieux visant à différencier les efforts directement en faveur des toxicomanes (réduction des risques, remise de matériel stérile, travail de rue et gestion de l'espace public) et ceux, plus globaux, à l'intention d'une population marginalisée, relevant plutôt de la politique sociale.

Dans ce cadre, et en raison également des débats provoqués par la place et la visibilité des toxicomanes au centre ville (St-Laurent puis la Riponne), la question de la mise en place d'un local d'injection est revenue au premier plan, par la motion Peters déposée en mars 2005. Ce projet est à l'étude par la Municipalité, dans une version allégée par rapport au projet initial (1,5 million).

Rappelons qu'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») est un espace où les personnes qui consomment peuvent venir avec leur produit, illégal, qu'elles s'injectent alors dans des conditions sanitaires et d'hygiène correctes, sous l'œil de professionnels socio-sanitaires prêts à intervenir en cas de problème médical. Un tel espace permet aussi de faire passer des messages de prévention, en particulier en matière de VIH ou hépatites. Un avis de droit du Professeur H. Schulz (juin 1989) permet d'affirmer qu'un tel espace est licite, selon le droit actuel.

Un feu vert politique vient d'être donné à ce projet par l'acceptation le 7 février 2006 au Conseil communal de Lausanne de cette motion demandant la création de ce local d'injection, indépendamment d'un financement cantonal.

Au niveau du canton, le Conseil d'Etat vaudois a historiquement toujours été réticent à l'ouverture d'espaces de consommation de drogues, comme d'ailleurs à des programmes de prescription médicalisée d'héroïne existant dans d'autres cantons et villes de ce pays. La situation financière difficile avait tout naturellement conforté cette position jusqu'ici.

La position politique cantonale est actuellement plus ouverte, pour des raisons qui vont de l'acceptation générale en Suisse de tels espaces de consommation (huit villes à l'heure actuelle, soit Berne – depuis 1986 -, Zürich, Bâle, Bienne, Olten, Schaffhouse, Soleure et Genève depuis 2001) à une bonne collaboration sur le terrain des institutions orientées principalement vers l'abstinence (Levant) avec celles orientées vers le bas-seuil (Rel'aids, Centre St-Martin), en passant par le changement de chef de Département en charge du dossier.

Relevons qu'un rapport de l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP) a été commandé par le chef du Département de la santé et de l'action sociale en raison de statistiques démontrant une prévalence d'hépatite C et d'infections HIV plus élevée dans la région lausannoise qu'ailleurs.

Une étude en particulier fait état d'une quarantaine de toxicodépendants devenus séropositifs entre 2000 et 2004 dans le canton de Vaud, alors qu'il n'y en a aucun à Genève (Dr V. Schiffer, Pr B. Hirschel, Hôpitaux universitaires de Genève, novembre 2004). Les conclusions du rapport demandé à l'IUMSP et le fait de savoir si une relation peut être faite entre le taux de conversion HIV des toxicomanes et l'existence ou non de programmes de type local d'injection, sont attendues pour ce printemps.

3. Toxicomanie, culture, formation des adultes : le rôle respectif de Lausanne, des communes de l'agglomération et du canton

Le fossé entre les charges et les efforts fournis par la ville de Lausanne d'une part, et de l'autre tant par le canton que les communes de l'agglomération lausannoise, est important et reconnu par tous ceux que la situation des toxicomanes préoccupe.

Mais il faut relever que cette situation n'est pas propre à la toxicomanie et qu'une telle problématique se retrouve, pour prendre deux exemples emblématiques, dans le domaine de la politique culturelle et dans l'encouragement à la formation des adultes.

Rappelons en effet que Lausanne contribue pour 20,5 millions au fonctionnement des quatre grandes institutions culturelles de la région lausannoise que sont le Ballet Béjart, le Théâtre de Vidy, l'Opéra et l'Orchestre de chambre, alors que le Fonds intercommunal de soutien à ces institutions, qui regroupe 23 communes de la région, ne recueille que Fr. 680'000.— (en 2005) donc loin des 10% prévus pourtant par une convention.

La part de Renens à ce fonds est de Fr. 5'000.—, montant symbolique décidé en 1998 lors de l'adhésion, tardive, de la ville de Renens et qui n'a pas évolué depuis.

Le canton, pour sa part, est peu présent dans ce financement, alors que 2/3 des spectateurs viennent de l'extérieur de l'agglomération lausannoise.

On trouve également de tels écarts dans le domaine sensible de la formation continue des adultes.

Par le biais de la CIFEA, Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes qui regroupe cinq associations (Lire et Ecrire, Français en Jeu, Retravailler-COREF, le centre Femmes d'Appartenances et le CEFIL), c'est actuellement un montant de 3,4 millions qui est consacré à ce domaine par la ville de Lausanne.

Rappelons que seule la commune de Renens avait répondu à l'appel de Lausanne à l'époque (2001) en proposant un versement de Fr. 10'000.—.

Lausanne avait par la suite limité l'accès aux mesures proposées par la CIFEA aux seuls habitants lausannois et le montant de Renens, insuffisant pour ouvrir un accès général pour les Renanais à ces mesures, a par la suite été attribué exclusivement à Français en Jeu, permettant la création d'une antenne à Renens, antenne qui a obtenu ensuite des soutiens également des communes environnantes. A l'heure actuelle, il n'y a aucun financement du canton dans ce domaine pourtant sensible et prioritaire en théorie.

Dans ces trois domaines, le constat est donc identique : la capitale assume de lourdes tâches, le canton est très peu présent, et les communes environnantes de même. Ceci alors que les prestations sont offertes à un très large public qui va bien au-delà de la seule ville de Lausanne (à l'exception de la CIFEA, comme dit plus haut).

4. Position de la ville de Renens

Nous avons tenu à resituer la motion en faveur d'une aide à Lausanne pour créer un espace de consommation dans ce contexte plus large, car il nous paraît qu'une telle participation de Renens à ce projet doit par cohérence tenir compte de l'ensemble des projets de l'agglomération lausannoise dans le domaine de la toxicomanie, des efforts de la commune dans d'autres domaines et également des montants et subventions usuels à Renens en faveur d'une activité ou d'une autre.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Renens soutient (même si elle n'est pas unanime) le principe de la création d'un espace de consommation à Lausanne, qu'elle considère comme une mesure nécessaire et complémentaire à l'ensemble du dispositif existant.

Par contre, il ne lui paraît pas envisageable d'opter pour un soutien unique à ce projet particulier, soutien par ailleurs déséquilibré par rapport à son soutien à des projets tant locaux que régionaux ou par rapport aux autres projets lausannois concernant également des toxicomanes en provenance de toute la région, tels que Uniset ou le Passage, ou des structures à disposition d'une population en situation d'exclusion (Marmotte, Sleep-In).

Les motions déposées dans une dizaine de communes de la région lausannoise n'ont pas été couronnées de succès, aucune commune n'ayant répondu positivement aux motions déposées. Le fait que ce projet est en outre celui qui suscite le plus de discussions et de réserves, celui qui fait le plus débat, n'a pas contribué à ce que d'autres communes s'engagent pour un soutien à Lausanne.

Mais la Direction de la Sécurité sociale n'est pas restée inactive entre le dépôt de la motion et cette réponse de la Municipalité et a tenté d'autres démarches visant à associer l'ensemble des communes de la région lausannoise.

Dans le cadre de la commission Toxicomanie de Lausanne Région (commission présidée actuellement par Mme Marianne Huguenin, qui a remplacé Mme Michèle Massy), les possibilités d'accroître le soutien des communes environnantes au dispositif lausannois ont été évoquées, en privilégiant un soutien à l'ensemble du dispositif et non à un projet particulier.

Cette possibilité a de prime abord convenu aux membres de la commission Toxicomanie, qui ont envisagé de pouvoir allouer une part de leur contribution comme soutien régional à la commune de Lausanne avec l'idée, dans un deuxième temps, d'augmenter cette contribution.

Mais si la conscience de la disparité entre les efforts de la ville de Lausanne et des communes environnantes est là, particulièrement auprès des membres de la commission Toxicomanie composée de Municipaux responsables des affaires sociales, il a finalement paru prématuré à la commission de proposer une telle solution à l'assemblée générale de Lausanne Région, qui plus est sans l'aval du Bureau de Coordination de Lausanne Région.

Il est vrai là aussi qu'une cohérence est difficile à trouver et que le montant dévolu à la commission Toxicomanie par Lausanne Région peut être considéré comme déjà relativement important par rapport à son budget global (presque un tiers de ce budget).

On voit également que des logiques « historiques » différentes coexistent pour des financements régionaux dans des domaines divers : Lausanne Région, Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles, ceci sans parler des transports publics par exemple. Le financement du budget de fonctionnement de Lausanne Région au coût par habitant peut naturellement être remis en question aussi, et un mode de faire différent a déjà été utilisé et précisé pour des dépenses d'investissement (financement au point d'impôt corrigé).

A terme, chacun est conscient que nous sommes là aux limites de ce que peuvent faire des communes individuelles et que seule une agglomération constituée permettra à l'avenir d'équilibrer et de réorganiser les charges dans les domaines mentionnés, entre les communes de l'agglomération elle-même, mais aussi entre le canton et l'agglomération.

En effet, la part réduite du canton aux dépenses consenties par sa capitale et qui profitent largement à tous les habitants du canton n'est pas acceptable à terme.

5. Proposition de la Municipalité

La Municipalité de Renens souhaite proposer formellement à l'assemblée générale d'automne de Lausanne Région (qui débattera du budget 2007) de mettre au budget 1 franc supplémentaire par habitant des communes hors Lausanne, en soutien à l'ensemble du dispositif lausannois, ceci en prenant en compte que Lausanne verra sa contribution encore augmenter par l'ouverture annoncée d'un espace de consommation.

Ce franc supplémentaire « de solidarité » ne devrait donc pas être payé par Lausanne (qui comprend environ la moitié des habitants de l'agglomération), car l'on aboutirait à une opération blanche si elle était aussi astreinte à le payer. Il pourrait être géré par la Commission Toxicomanie de Lausanne Région, Il amènerait ainsi une somme supplémentaire de Fr. 120'000.— à son budget annuel de Fr. 510'000.—, somme qui pourrait être attribuée à une des institutions lausannoises, déchargeant d'autant la ville de Lausanne.

Cette somme est marginale par rapport à l'ensemble des montants en jeu mais, si on la compare à la situation actuelle et à ce qui existe dans les domaines mentionnés de la culture et de la formation des adultes, elle constitue néanmoins une avancée certaine.

L'avantage d'une telle proposition publique est également de créer le débat parmi les communes, et d'essayer ainsi de les entraîner toutes – si la proposition est acceptée – ou au moins certaines d'entre elles une fois le débat lancé, et ceci même si la proposition devait être refusée. Le franc «renanais » ainsi proposé pourrait idéalement « faire des petits ».

Si cette solution n'est pas retenue par l'assemblée générale automnale de Lausanne Région, la Municipalité s'engage, par cohérence, à verser un franc par habitant à Lausanne, dès cette année, pour une attribution et selon des modalités de collaboration encore à définir mais qui pourrait être soit pour l'ensemble du dispositif lausannois, soit pour un projet plus défini concernant particulièrement notre commune.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 76-2006 de la Municipalité du 31 mars 2006,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud demandant la mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« local d'injection ») en Ville de Lausanne.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ